



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

REPRISE DES SÉANCES DES CONSEILS EN PRÉSENCE DU PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées :

QUE suivant l'Arrêté ministériel # 2020-049 du 4 juillet dernier, il est maintenant possible pour le conseil municipal et le conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de tenir publiquement leurs séances en tenant compte des directives ministérielles pour les rassemblements d'un maximum de 50 personnes et de la capacité d'accueil de la Salle du conseil.

Ainsi, les conseils reprennent la tenue de leurs séances au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à compter du lundi 20 juillet prochain. Le calendrier des séances peut être consulté sur le site Internet municipal dans l'onglet Ma Ville puis sous l'onglet Séances du conseil.

Les citoyens dont le nombre est limité à la nouvelle capacité de la Salle en vertu de la distanciation de 2 mètres exigée sont invités à porter le masque (couvre-visage obligatoire à compter du 18 juillet dans les lieux publics fermés). Une fois que les gens sont assis à leur place, ils peuvent retirer le couvre-visage, s'ils ne se déplacent plus.

Les citoyens sont invités à adresser toute question en tout temps par écrit (poste) ou par courriel à la mairesse et présidente de l'agglomération, madame Gisèle Dicaire au : gdicaire@lacmasson.com.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 16 juillet 2020.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai diffusé l'avis public ci-haut concernant les sujets précités sur le site Internet municipal le 16 juillet 2020. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard extérieur à l'hôtel de ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis

Ce _____